



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation portant sur la révision du plan et des règlements d'urbanisme

AVIS PUBLIC est par la présente donné en vertu des articles 109.3 et 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* (RLRQ, c. A-19.1) :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil du 10 mars 2026, le Conseil a adopté les projets de règlement suivants :

- Plan d'urbanisme numéro 287-2026;
- Règlement de zonage numéro 288-2026;
- Règlement sur les permis et certificats numéro 289-2026;
- Règlement de lotissement numéro 290-2026;
- Règlement de construction numéro 291-2026;
- Règlement des plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 292-2026;
- Règlement sur les dérogations mineures numéro 293-2026.

QUE ces projets de règlements visent à remplacer les règlements d'urbanisme présentement en vigueur depuis 2007, soit les règlements numéro 153 à 158;

QUE les projets de règlements s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Municipalité;

QU'en vertu de l'article 123 de la *LAU*, les projets de règlements ne sont pas des règlements susceptibles d'approbation référendaire;

QUE le Règlement de zonage numéro 288-2026 devra être approuvé par les personnes habiles à voter;

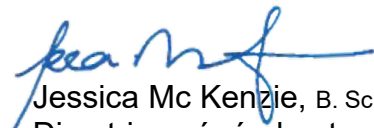
QU'en vertu des articles 109.2 et 125 de la *LAU*, une **assemblée publique de consultation** sur lesdits projets de règlement se tiendra le **jeudi, 11 juin 2026 à 19 h** au Centre socioculturel situé au 808, route Principale;

QU'au cours de cette assemblée, le contenu des projets de règlement sera expliqué et les personnes qui désirent s'exprimer sur les projets de règlement seront entendues;

QUE lesdits projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture (lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30), ainsi que sur le site Internet de la Municipalité : <https://tressaintredempteur.ca/services-aux-citoyens/reglements/>

QU'en vertu de l'article 109.3 de la *LAU*, le résumé du projet de Plan d'urbanisme peut être consulté dans l'avis public disponible sur le site Internet : <https://tressaintredempteur.ca/administration-municipale/proces-verbaux-ordres-du-jour-et-avis-publics/avis-publics/>

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 13 mai 2026.



Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière